

N°22/DEC/209

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR MONSIEUR FRANCK JAFFART D'UN SPECTACLE INTITULÉ « LE PREMIER NOËL DE PERLE » LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022 SUR LE CENTRE DE LOISIRS MATERNEL DANIELLE CASANOVA

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec Monsieur Franck JAFFART, 15 rue Paul Vaillant Couturier à BONNEUIL-SUR-MARNE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Premier Noël de Perle », le mercredi 14 décembre 2022 à 10 heures 30 sur le centre de loisirs maternel Danielle Casanova.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire Monsieur Franck JAFFART, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 700,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 13 octobre 2022

Le Maire,
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 17 OCT. 2022
Et de la publication le 17 OCT. 2022



Pour le Maire et par délégation :
Directrice Générale des Services
Cathalie BOURGEOIS